

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020

Délibération n° 20C/02/08

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
12/06/2020		Présents : 62
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 8
24 juin 2020	En exercice : 77	Votants : 70

Objet : Tarifs du service de l'assainissement de la commune de Maignelay-Montigny.

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGEOIS Jérôme, MME BRUNET Laurette, M. CANDELOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUMONT Joël, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, M LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre ; MME LARUE Aline, MM LE ROUX Nicolas (suppléant de MME GRIGNON-PONCE Véronique) ; LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE François, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, PLASMANS Thierry, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc) ; SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM TOURTE Philippe, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 62 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM GIGNON Christophe et THEOPHILE Pascal

Etaient absents : MME BERGERON Aurélie, MM FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, POINSARD Cédric, QUESNEL Gérard, MME SIMON Marie-José, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CARRE Christophe (Domfront) à M. MATTE Xavier (Sains-Morainvillers) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy-en-l'Eau) à M. GOURDOU Jean-Pierre (Valescourt) ;

M. RAUZIER Dominique (Saint-Just-en-Chaussée) à M. Frans DESMEDT (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. Eric WAFFELAERT et MME Colette DOLLEZ

Le président Frans DESMEDT donne la parole au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, pour la présentation de ce point.

Celui-ci informe les membres présents que le contrat de gestion et d'entretien du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de la commune de Maignelay-Montigny arrive à son terme le 30 juin 2020.

Une consultation globale intégrant les services de Maignelay-Montigny, le SITEUR et la commune de Saint-Just-en-Chaussée a été lancée en fin d'année 2019 afin de renouveler les contrats sur ces secteurs.

Le marché a été attribué à la société SUEZ, avec une intégration progressive dans la nouvelle prestation des anciens services, en fonction des échéances des différents contrats.

Il rappelle que, conformément au protocole de transfert de la compétence assainissement, une comptabilité analytique est tenue par les services communautaires. Chaque ancien service est clairement identifié dans le bordereau de prix afin que les contributions financières des usagers correspondent aux missions réalisées dans leurs secteurs respectifs.

Pour ce qui concerne la commune de Maignelay-Montigny, le passage en prestation de service, au lieu de la DSP actuelle, implique que la rémunération de l'exploitant ne soit plus réalisée directement par l'utilisateur, mais par la collectivité. Cela se traduit sur la facture d'eau de l'utilisateur, par la disparition de la ligne « part délégataire », dont le montant est réintégré dans la « part collectivité ».

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu les compétences de la communauté de communes en matière d'eau et assainissement ;

Vu le protocole de transfert annexé à la délibération relative au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes du Plateau Picard, en date du 1^{er} juin 2017 ;

Considérant le changement de mode de gestion (passage d'une DSP à une prestation de service) du service public de l'assainissement à Maignelay-Montigny à compter du 1^{er} juillet 2020, qui nécessite d'adapter la tarification du service ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

FIXE les tarifs du service d'assainissement collectif de la commune de Maignelay-Montigny, applicables au 1^{er} juillet 2020 selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Commune	Abonnement (€ HT/semestre)	Redevance (€ HT/ m ³)
Maignelay-Montigny	12,50 € HT /semestre	1,55 € HT/m ³

DECIDE de maintenir les montants des forfaits pour nouveaux branchements votés antérieurement par la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 24 juin 2020